

(Sources : [Les moutons enragés](#) via [L'échelle de Jacob](#) + [Fawkes News](#) + [RTL](#))



La gentille madame, amie de la Police de la Pensée...

Commentaire :

C'est ce que propose la sympathique Nathalie Goulet, sénatrice UDI-UC de l'Orne en déposant, mercredi dernier, une proposition de loi afin de sanctionner la diffusion de fausses informations.

Selon RTL :

“ Nathalie Goulet, sénatrice UDI-UC de l'Orne veut **sanctionner la diffusion de ces « fake news » dans les médias**. « Il existe déjà en droit spécial plusieurs variantes de cette infraction », explique-t-elle, notamment en matière électorale, financière ainsi que dans le domaine de la presse. « Mais concernant l'auteur du texte, il n'y a pas de restriction, toute personne pouvant inventer de fausses nouvelles », poursuit la sénatrice.

1 an de prison et 15.000 euros d'amende

Nathalie Goulet propose dans son texte, **d'obliger les personnes**

“ pouvant, « par voie numérique » publier; diffuser, reproduire ou référencer des nouvelles, « à en **vérifier le contenu** ». **Mais surtout, l'élue de l'Orne préconise une peine d'un an de prison et 15.000 euros d'amende pour sanctionner la diffusion de ces fausses nouvelles.** Ces sanctions pourraient être appliquée à « l'éditeur, le diffuseur, le reproducteur, le moteur de recherche ou le réseau social ayant maintenu à la disposition du public des nouvelles fausses (...) pendant plus de trois jours à compter de la réception du signalement par un tiers de leur caractère faux » .

Commentaire :

Je crois que la question qui se pose est : **qui donc sera la police de la vérité? Les médias dominants pour qui les fausses nouvelles, les détournements de l'opinion publique et la diabolisation des « ennemis » est une activité quotidienne?** On se dirige tout droit vers l'État Policier, la répression de la liberté d'expression et la Police de la pensée.

Fawkes News :

“ Qui osera encore tenir un média alternatif sereinement en sachant qu'une peine de prison allant jusqu'à 5 ans (et une amende impayable) pendra au nez des administrateurs de ces médias à chaque article qu'ils publient?

Commentaire :

C'est bien là tout l'enjeu : éliminer les voix dissidentes. Les médias alternatifs sont la première cible de tout ce bataclan autour des « fausses nouvelles ». Déjà qu'ils ont réussi à implanter le néologisme complotiste = faux, cette nouvelle dérives risque fort de passer à l'histoire - elle aussi. Sur le sujet, voir l'excellente analyse du 4ème singe : [L'ère de la pensée unique](#).

Les moutons enrégés :

“ Quels critères définiront les « fausses nouvelles » et qui aura en charge, en son « âme et conscience » de juger ce qui est vrai ou faux ? **Le plus inquiétant c'est que la vis se serre un peu plus tous les jours, envers les petits sites comme les nôtres, qui diffusent et reprennent des articles, gratuitement, bénévolement, sans être contrôlés, ni corrompus par personne, ni bénéficiaire de l'argent public. Ça ne convient pas à ceux qui manipulent délibérément leurs infos.**

Commentaire :

La proposition de loi de la gentille dame peut être consultée [ici](#).

Partager cet article :

[Facebook](#)
[Twitter](#)
[Google+](#)
[Pinterest](#)

À lire également :



Québec : les policiers de Montréal veulent des caméras portatives
intégrées à leurs uniformes



La criminalisation de la protestation : dites adieu à la liberté
d'expression aux États-Unis

L'AGENT 78



Le Québec adopte un projet de loi fasciste

Un an de prison et 15000 euros d'amende pour la diffusion de
« fausses nouvelles »



Canada : les députés adoptent le projet de loi durcissant la justice
criminelle